

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Demande de carte de séjour : quel justificatif de domicile ?

Si vous demandez une carte de séjour, vous devez fournir un justificatif de domicile **datant de moins de 6 mois.**

Le document à fournir dépend de votre situation :

Vous devez fournir **un** des documents suivants :

Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès à internet

Bail de location

Quittance de loyer

#### À savoir

un justificatif de domicile sécurisé (comportant un code barre 2D-Doc) ne peut pas être refusé.

Vous devez fournir les **2** documents suivants :

Attestation de votre hôtelier

Facture du dernier mois

Vous devez fournir les **3** documents suivants :

Attestation de votre hébergeant datée et signée

Copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant

Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location ou facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès à internet) si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

Un modèle d'attestation est disponible :

#### À savoir

un justificatif de domicile sécurisé (comportant un code barre 2D-Doc) ne peut pas être refusé.

- Attestation d'hébergement

### Titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger en France

**Carte de séjour**

Carte de séjour "vie privée et familiale"

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"

Carte de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Carte de séjour pluriannuelle "générale"

Carte de séjour "passeport talent"

Carte de séjour "passeport talent (famille)"

Carte de séjour "travailleur saisonnier"

Carte de séjour "salarié détaché ICT"

Carte de séjour "visiteur"

Carte de séjour "retraité"

**Carte de résident**

Carte de résident

Carte de résident longue durée – UE

Carte de résident permanent

**Autorisations provisoires de séjour**

Parent d'enfant malade

Mission de volontariat en France

**Certificat de résidence pour Algérien**

Certificat d'un an

Certificat de 10 ans

Certificat de résidence "retraité" et "conjoint de retraité"

**Étudiant / Stagiaire étranger**

Visa ou carte de séjour "étudiant"

Carte de séjour "étudiant – programme de mobilité"

Carte de séjour ou VLS-TS – Recherche d'emploi/création d'entreprise

Visa ou carte de séjour "stagiaire"

Visa ou carte de séjour "stagiaire ICT"

Carte de séjour "jeune au pair"

**Document de circulation pour mineur étranger**

Document de circulation pour mineur étranger

Titre d'identité républicain pour mineur étranger né en France

**Carte de séjour pour Européen**

Travailleur

Étudiant

Retraité ou inactif

Membre de la famille d'un européen

Perte de la carte de séjour

Vol de la carte de séjour

**Services en ligne**

- Attestation d'hébergement

Modèle de document

**Textes de référence**

- Code des relations entre le public et l'administration : articles R113-5 à R113-9
- Arrêté du 27 septembre 2013 relatif à la sécurisation des pièces justificatives de domicile au moyen d'un dispositif électronique pour garantir son authenticité

Dispositif 2D-doc



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F33052>